

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER

PROMESSE DE CESSION

Les soussignés : **M et Mme BILLAUD Denis**

Domiciliés : **11 rue des Lavandières, 44210 PORNIC**

**S'ENGAGE PAR LA PRESENTE A CEDER A LA COMMUNE
D'ARGELES-SUR-MER**

ou à toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, l'immeuble désigné ci-après :

le parcelle de terrain dont ils sont co indivisaires

située au lieu-dit : **Rue Coubertin et Rue Crobas**

cadastrée sous le numéro :

- Section **BH N° 749** d'une contenance de **3 360 m²**

A l'euro symbolique.

CONDITIONS PARTICULIERES :

Les frais d'acte seront à la charge de la commune

La présente promesse de vente, pour l'exécution de laquelle nous nous engageons à passer un acte de vente public à la première réquisition de Monsieur le Maire, devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de ce jour.

Fait à ARGELES S/MER

Le **5 juillet 2022**

Porter la mention manuscrite
"lu et approuvé"

Signature:

Lu et approuvé